

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet à 21 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de LABRUYERE-DORSA, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Julien GODEFROY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Thierry BANNER, Théo BURAS, Julien GODEFROY, Pierre PASCAL, Philippe PEYTAVIN, Béatrice POUPART.

EXCUSES :

Marine ANQUETIN, Eva BAYET, Mélanie NEMOZ

Mr Henri-Pierre BRANCOURT donne pouvoir à Mr Julien GODEFROY

Mme Patricia BRANCOURT donne pouvoir à Mme Béatrice POUPART

Secrétaire de séance : Madame Béatrice POUPART

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2024,
- Délibération : Installation d'un coffret relaying des cloches de l'église et demande de subvention au Conseil Départemental,
- Délibération : Installation d'un coffret relaying des cloches de l'église et demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI),
- Délibération : Achat de bancs et tables de piquenique et demande de subvention au Conseil Départemental,
- Délibération : Achat d'un tondo broyeur et d'une épareuse et demande de subvention au Conseil Départemental,
- Délibération : Déplacement panneaux d'entrée et sortie du village,
- Délibération : Abrogation de la délibération N°03-2023 – Fixation du régime indemnitaire global des régisseurs de recettes,
- Information sur la souscription d'un abonnement à l'application IntraMuros
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 21h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 22 mai 2024, après discussion, le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

- DELIBERATION : INSTALLATION D'UN COFFRET RELAYAGE DES CLOCHES DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer au coffret de relayage des cloches aux normes en vigueur à l'église.

Il propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de ce coffret d'ici la fin de l'année.

Plusieurs devis ont été demandés, après discussion, le conseil municipal décide :

- de commander ce coffret chez **BODET CAMPANAIRE**
domicilié **4 rue du Parc Industriel Euronord - 31150 BRUGUIERES**
pour un montant de **3 003,00 € HT** soit **3 603,60 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition et précise que la dépense a été prévu au Budget Primitif 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour l'installation du coffret de relayage des cloches à l'église et pour demander une subvention au Conseil Départemental.

DELIBERATION : INSTALLATION D'UN COFFRET RELAYAGE DES CLOCHES DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'INTERVENTION (FRI)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer au coffret de relayage des cloches aux normes en vigueur à l'église.

Il propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition de ce coffret d'ici la fin de l'année.

Plusieurs devis ont été demandés, après discussion, le conseil municipal décide :

- de commander ce coffret chez **BODET CAMPANAIRE**
domicilié **4 rue du Parc Industriel Euronord - 31150 BRUGUIERES**
pour un montant de **3 003,00 € HT** soit **3 603,60 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition et précise que la dépense a été prévu au Budget Primitif 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour l'installation du coffret de relayage des cloches à l'église et pour demander une subvention au Fonds Régional d'Intervention.

- DELIBERATION : ACHAT DE BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux et de ses alentours, il convient d'acquérir du mobilier urbain (4 tables de pique-nique en bois et 5 bancs en bois).

Plusieurs devis ont été demandés, après discussion, le conseil municipal décide :

- de commander ce mobilier urbain chez **BP URBAIN**
domicilié **6 rue de la Charlette - 31810 VENERQUE**
pour un montant de **2 982,00 € HT** soit **3 578,40 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition et précise que la dépense a été prévu au Budget Primitif 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour l'achat de ce mobilier urbain et pour demander une subvention au Conseil Départemental.

➤ DELIBERATION : ACHAT D'UN TONDO BROYEUR ET D'UNE EPAREUSE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'acquisition du tracteur tondeuse YANMAR, il avait été prévu l'achat d'un tondo broyeur et d'une épareuse adaptable au tracteur.

Plusieurs devis ont été demandés, après discussion, le conseil municipal décide :

- de commander le tondo broyeur et l'épareuse chez **Ets LOUIS GAYS S.A.S**
domicilié **route de Foix par la vallée de la Lèze - 31310 MASSABRAC**
pour un montant de **9 650 € HT** soit **11 580,00 € TTC**.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental pour cette acquisition et précise que la dépense a été prévu au Budget Primitif 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour l'achat du tondo broyeur et de l'épareuse et pour demander une subvention au Conseil Départemental.

➤ DELIBERATION : DEPLACEMENT PANNEAUX D'ENTREE ET SORTIE DU VILLAGE

Le Code de la Route confie au maire le soin de **fixer les limites de l'agglomération**. Ce même code définit l'agglomération comme « *l'espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés et dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui traverse ou qui le borde* »

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 43.

Il indique que dans les secteurs considérés, la vitesse des véhicules est excessive et que les riverains s'en plaignent régulièrement. Le déplacement des panneaux d'entrées d'agglomération est de nature à améliorer la sécurité routière au sens large, en provoquant une réduction notable de la vitesse.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le service des routes du département sera destinataire de la présente délibération et de l'arrêté municipal portant modification des limites de l'agglomération de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée de **modifier les limites de l'agglomération** comme suit afin de **clarifier la zone urbaine** et de **réglementer** sur toute la traversée de la commune la limitation de la vitesse :

Désignation de la zone traversée	Voie	Repères kilométriques et géographiques
Commune de Labruyère-Dorsa	RD43 Côté Grépiac	au PR 34 + 067
	RD43 Côté Auragne	au PR 35 + 176

S'agissant d'une décision prise par arrêté municipal, le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'arrêté réglementaire pour avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 43 et émet un avis favorable au projet d'arrêté portant modification des limites de l'agglomération de la commune.

➤ **DELIBERATION : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°03-2023 - FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE GLOBAL DES REGISSEURS DE RECETTES**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier recommandé du bureau du contrôle de Légalité, reçu le 28 juin 2024, au sujet de la délibération N°03-2023 du 15 février 2023, transmise en préfecture le 27 février 2023 sur la Mise en place d'une « IFSE Régie » ; il précise que cette délibération appelle des remarques nécessitant l'abrogation de celle-ci.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'abroger la délibération N°03-2023 - Fixation du régime indemnitaire global des régisseurs de recettes.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'abroger la délibération N°03-2023 - Fixation du régime indemnitaire global des régisseurs de recettes du 15 février 2023 avec 7 voix pour et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Application Intramuros**

Madame POUPART propose AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL que la commune souscrive à l'application mobile « IntraMuros », en complément de notre site internet.

L'application permet d'informer, d'alerter et de faire participer nos administrés à la vie locale. Elle permet aussi de garder un lien en temps réel avec les habitants de la commune. Les administrés pourront recevoir nos alertes directement sur leur smartphone. Ils pourront aussi accéder aux actualités de la commune, aux événements et aux points d'intérêt touristiques du secteur.

L'application est entièrement gratuite pour les utilisateurs, téléchargeable sur smartphone et ouverte à tous.

Le coût engagé pour la commune est de 10€/mois HT, soit 144€/an TTC.

➤ **Journées Européennes du Patrimoine 2024**

Les Journées Européennes du Patrimoine 2024 se dérouleront du 20 au 22 septembre 2024.

A Labryère Dorsa, deux événements sont à noter :

- **Vendredi 20 septembre à 20h30** : concert d'un duo guitare-voix avec **Jérémy Rollando et Mayu** qui se déroulera dans l'église. Concert organisé en partenariat avec le Foyer Rural de Labryère Dorsa avec un tarif de 10 € par personne pour les plus de 18 ans.
- **Vendredi 22 septembre de 14h00 à 17h00** : visite libre de notre église et du petit musée.
-

➤ **Ateliers « Les Gestes de Premiers Secours »**

Deux ateliers gratuits « Les Gestes de Premiers Secours » en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie seront proposés le Samedi 05 octobre 2024.

La séance est levée à 22h45